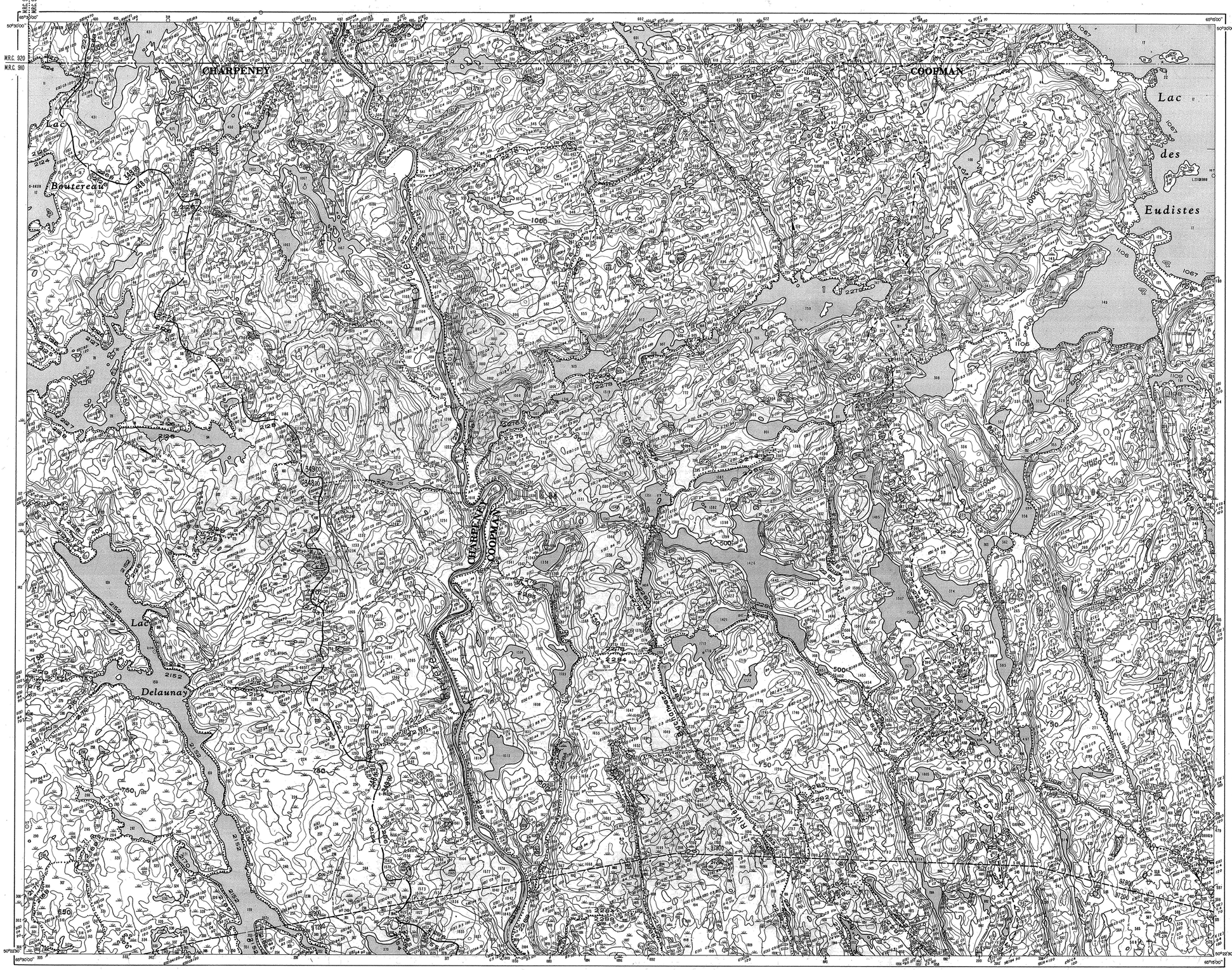

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— — de division de recensement
— — de municipalité
— — de canton, de seigneurie
— — de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

TYPE DE COUVERT	Hauteur (mètres)	Densité (%)
RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)		
Résineux	R	
— — sapin et/ou épinette blanche	R (E)	
— — épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)	
— — pin blanc et/ou pin rouge	R (P)	
— — pin rouge	R (P)	
— — pin blanc	R (P)	
— — thuya (cèdre)	R (C)	
— — peuplier	R (Pe)	
— — mélèze	R (M)	
— — plantation	P	
Pessière	S	(E)
— — épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée	S	(E)
— — thuya (cèdre)	S	(C)
— — pin gris	S	(Pg)
— — peuplier	S	(Pe)
— — pin blanc et/ou pin rouge	S	(P)
— — pin rouge	S	(Pr)
— — pin gris	S	(Pg)
— — épinette noire et épinette blanche	S	(E)
— — plantation (épinette blanche)	S	(EB)
— — plantation (épinette de Norvège)	S	(EN)
— — plantation (épinette rouge)	S	(ER)
— — plantation (épinette rouge)	S	(ER)
Sapinière	S	(S)
— — de sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse	S	(S)
— — thuya (cèdre)	S	(C)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	S	(E)
— — pin blanc et/ou pin rouge	S	(P)
— — pin rouge	S	(Pr)
— — pin gris	S	(Pg)
— — peuplier	S	(Pe)
— — mélèze	S	(M)
— — plantation de sapin baumier	S	(SB)
Pinède à pin blanc		
— — — — avec pin rouge	Pi	(Pr)
— — — — et/ou sapin (ils occupent plus de 75% de la portée résineuse)	Pi	(S)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pi	(C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pi	(E)
— — — — avec mélèze	Pi	(M)
— — — — avec peuplier	Pi	(Pe)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pi	(S)
— — — — (plantation)	Pi	p
Pinède à pin rouge (ce pin occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr	(Pr)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pr	(C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr	(E)
— — — — avec mélèze	Pr	(M)
— — — — avec pin blanc	Pr	(P)
— — — — avec peuplier	Pr	(Pe)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr	(S)
Pinède à pin gris (ce pin occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pg	(Pg)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pg	(C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg	(E)
— — — — avec mélèze	Pg	(M)
— — — — avec pin rouge	Pg	(Pr)
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg	(P)
— — — — avec peuplier	Pg	(Pe)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg	(S)
Cédrière	C	(C)
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C	(C)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	C	(E)
— — mélèze	C	(M)
— — pin blanc et/ou pin rouge	C	(P)
— — pin rouge	C	(Pr)
— — pin gris	C	(Pg)
— — peuplier	C	(Pe)
— — sapin et/ou épinette blanche	C	(S)
— — plantation de thuya(cèdre)	C	(Cp)
Prucheraie	Pr	(Pr)
— — (la prusche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr	(Pr)
— — thuya (cèdre)	Pr	(C)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	Pr	(E)
— — mélèze	Pr	(M)
— — pin blanc et/ou pin rouge	Pr	(P)
— — pin rouge	Pr	(Pr)
— — pin gris	Pr	(Pg)
— — sapin et/ou épinette blanche	Pr	(S)
MÉLÈZIN	Me	(M)
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Me	(M)
— — thuya (cèdre)	Me	(C)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	Me	(E)
— — pin blanc et/ou rouge	Me	(P)
— — pin rouge	Me	(Pr)
— — pin gris	Me	(Pg)
— — peuplier	Me	(Pe)
— — sapin et/ou épinette blanche	Me	(S)
— — (plantation de mélèze européen)	Me	(ME)
— — (plantation de mélèze japonais)	Me	(MJ)
— — (plantation de mélèze laricin)	Me	(L)

TYPE DE COUVERT	Hauteur (mètres)	Densité (%)
MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)		
Peuplier	P	(Pe)
— — — — avec pin gris	P	(Pe P)
— — — — avec pin blanc	P	(Pe P)
— — — — avec pin rouge	P	(Pe P)
— — — — avec épinette	P	(Pe E)
— — — — avec sapin	P	(Pe S)
Bouleau à bouleaux blancs et/ou sapin	BB	(B S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB	(B E)
— — — — avec pin gris	BB	(B Pg)
— — — — avec pin blanc	BB	(B P)
— — — — avec pin rouge	BB	(B Pr)
Bouleau à bouleaux jaunes avec résineux	BJ	(B R)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	FP	(F P)
— — — — avec pin rouge	FP	(F Pr)
Peupleraie avec sapin	Pe S	(Pe S)
— — avec pin gris	Pe Pg	(Pe Pg)
— — avec pin blanc	Pe P	(Pe P)
— — avec épinette	Pe E	(Pe E)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe E	(Pe E)
— — avec résineux	Pe R	(Pe R)
Chênaie avec résineux	Ch R	(Ch R)
Frênaie résineux	Fr R	(Fr R)
Mélangés d'feuillus tolérants	M Ft	M Ft (M Ft)
— — sur station humide	M Ft	(M Ft H)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F	
— — d'essences intolérantes	F	(I)
— — d'essences tolérantes	F	(T)
— — sur station humide	F	(H)
— — (plantation)	F	p
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	B	(B)
— — à bouleaux jaunes	B	(BJ)
Peupleraie	Pe	(Pe)
Chênaie rouge	Ch	(Ch)
Frênaie	Fr	(Fr)
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Fr	(B)
— — à bouleaux jaunes	Fr	(BJ)
— — à peupliers	Fr	(Pe)
— — à feuillus d'essences intolérantes	Fr	(F I)
— — à feuillus d'essences tolérantes	Fr	(F T)
Plantation d'érable à sucre	Er Sa	
— — de bouleau jaune	Bo Ja	
— — de peuplier	Pe Pe	
— — de peuplier hybride	Pe Hy	
— — de frêne d'amérique	Fr Am	

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	sec
Dénudé et semi-dénudé humide	H
Aulnaie	I

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle au dynamite	cd
Coupe partielle par feuillus	cf
Coupe partielle plus épidémie légère	cpe
Chablis partiel	chp
Épidémie légère	el
Brûlis partiel	brp

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche uniquement

⊖ 13-50%	⊗ 51-99%

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	br
Brûlis total	bt
Épidémie sévère	es
Friche	fr
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE		FORÊT ÉTAGÉE	
CLASSES	TIGES DE:	CLASSES	
10 (ans)	0-30 ans	70-90 (ans)	30-70 (ans)
30	31-60	90-50	50-90
50	61-80	50-90	90-50
70	81-90	90-50	50-90
90	91-120	50-90	90-50
120	121 et plus	90-70	70-90

FORÊT HÉQUINNENNE

Jeune (jeune inéquienne): Peuplement composé de tiges de moins de 30 ans.
Vieilleux (inéquienne): Peuplement composé de tiges de plus de 30 ans.
Mixte (équienne de haut): Peuplement composé de tiges en plus de 30 ans.
Mixte (équienne de haut): Peuplement composé de tiges en plus de 30 ans.
Autres peuplements: peuplement composé des tiges ont plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (0m)	2 (1m)	3 (4m)	4 (7m)	5 (10m)	6 (15m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30%	aucun
Modérée	31 à 45%	*
Forte	46 à 50 %	**
Abrupte	51 % et plus	***
Superficie entourée de pentes >51%		⊗

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING FOR. : GROUPE FORET THERMIQUE
SIGNATURE : BASSIN 348 00*

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING FOR. : GROUPE CONSEIL ROCHE LTÉE (GC 95)
SIGNATURE : Serge Rochette

S.I.F. (UG 94-1, BASSIN 348 00)

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 51 C3 (3 ans) 50 — S : défoliation; 51 : classe de pente; C3 : classe d'âge; 50 : classe de densité

S C3 (+18 10) — S : classe de pente; C3 : classe d'âge; (+18 10) : classe de hauteur; 10 : classe de densité; + : origine; ⊗ : classe de pente; ⊗ : classe de densité; ⊗ : type de couvert

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 94
Unité d'aménagement: 1
Unité de sondage: 4*
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 16
Concessionnaire ou autres: 04
Bassin hydrographique: 348 00*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 97900*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 2283*
Région écologique: 11 ⊗*
Municipalité régionale de comté M.R.C. 910 MINGANIE

* Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière { Photographie aérienne : 1987-1988-89
Année de publication : 1988-90
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/6/87
Déclinaison magnétique : 25° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-12 S.E.	22-11 S.O.	22-10 S.E.	22-10 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-5 S.E.	22-6 S.O.	22-7 S.E.	22-7 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.

22 I/6 N.O.